



ARRÊTÉ DU MAIRE
STATIONNEMENT INTERDIT

CT 055/2016-04

Le Maire de la Commune de Saint-Benoît, Vienne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 53-2 sur la circulation routière et l'article R 417-10 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie (circulation temporaire) du Livre I de l'instruction interministérielle sur la circulation routière ;

En raison du Marché aux fleurs organisé par la Ville de Saint-Benoît, les 30 avril et 1^{er} mai 2016, il convient de réglementer le stationnement de la rue de l'Abbé Chopin :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : **Du vendredi 29 avril 2016, 13h30, au dimanche 1^{er} mai 2016, 20h00 :**

- *Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue de l'Abbé Chopin, dans sa partie comprise entre la ruelle de la Cure et la rue Paul Gauvin.*

ARTICLE 2 : Tout stationnement non conforme à la présente réglementation sera sanctionné et considéré comme gênant au sens de l'article R 417 10/II 10^{ème} alinéa du Code de la route et les services de la fourrière procéderont à l'enlèvement des véhicules qui contreviendraient à la disposition ci-dessus.

ARTICLE 3 : Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par l'implantation de panneaux réglementaires laissée à la diligence de la Ville de Saint-Benoît, 48 heures avant la manifestation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Benoît, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Benoît, le 15 avril 2016.

Le Maire
Dominique LEMONT
Adjoint,
Agès TAUGERON

The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-BENOIT' around the top edge and '86281' in the center. Below the stamp, there is a handwritten signature and the name 'Agès TAUGERON' printed in a larger font.